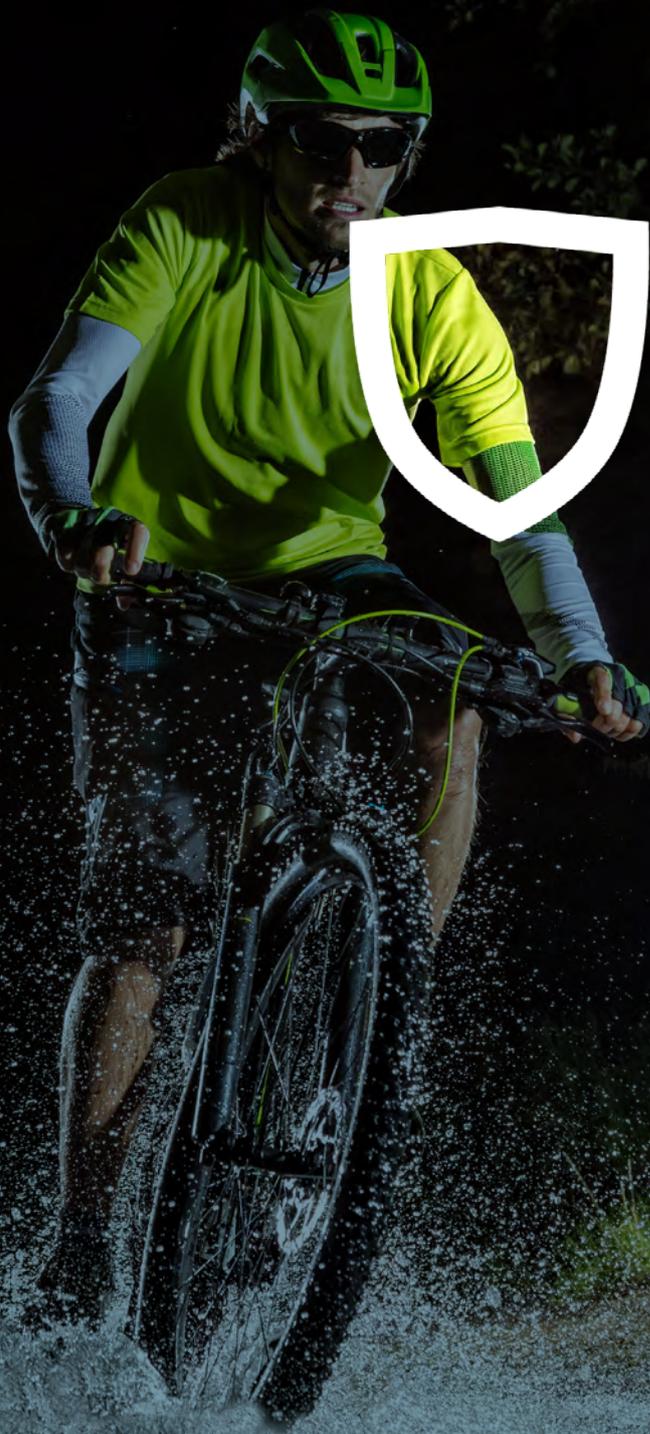




Commission
européenne



CASP 2021

Activités coordonnées en matière
de sécurité des produits

Équipement de
protection individuelle



Rapport
final

Table des matières

Table des matières	2
Liste des abréviations	2
Résumé	3
Partie 1	
1. Aperçu de l'activité	4
1.1 ASM participantes	4
1.2 Champ d'application du produit et critères de test	5
1.2.1 Champ d'application du produit	5
1.2.2 Critères de test	6
2. Échantillonnage et test	7
2.1 Répartition de l'échantillonnage et canaux	7
2.2 Processus de test	8
3. Résultats des tests	9
3.1 Aperçu des résultats des tests et principales conclusions	9
3.2 Résultats par type de produit	9
3.3 Résultats par canal de vente au détail	11
3.4 Conclusions sur les résultats des tests	11
4. Évaluations des risques et mesures	12
4.1 Résultats de l'évaluation des risques	12
4.2 Mesures correctives prises	12
5. Conclusions et recommandations	13
5.1 Conclusions	13
5.2 Recommandations à l'intention des parties prenantes	14
Partie 2	
1. En quoi consiste CASP?	15
Rôles et responsabilités	15
2. Plan de travail des ASP	16
3. Outils et processus des ASP	17

Liste des abréviations

ABRÉVIATION	DESCRIPTION
ASM	Autorité de surveillance du marché
ASP	Activité spécifique à un produit
CASP	Activités coordonnées en matière de sécurité des produits
DG JUST	Direction générale de la justice et des consommateurs
DSGP	Directive sur la sécurité générale des produits (2001/95/CE)
EEE	Espace économique européen
EISMEA	Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME
EN	Norme européenne
EPI	Équipement de protection individuelle
LED	Diode électroluminescente
Lignes directrices RAPEX	Décision (UE) 2019/417
OE	Opérateur économique
RAG	Lignes directrices sur l'évaluation des risques
Règlement sur les EPI	Règlement (UE) 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle
UE	Union européenne

Résumé

Objectifs de l'activité

Les projets d'activités coordonnées en matière de sécurité des produits (ACSP) permettent à toutes les autorités de surveillance du marché (ASM) des pays de l'Union européenne (UE)/de l'Espace économique européen (EEE) de coopérer pour renforcer la sécurité des produits mis sur le marché unique européen. Cette activité s'est concentrée sur quatre catégories d'équipements de protection individuelle (EPI). Les produits ont été échantillonnés et testés selon des critères convenus d'un commun accord dans un seul laboratoire européen sélectionné par les ASM participantes.

Champ d'application du produit

1. casques pour cyclistes et pour utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes (pour adultes et enfants);
2. casques destinés à être utilisés par de jeunes enfants s'adonnant à des activités récréatives dans des environnements qui se sont avérés présenter des risques de blessures à la tête, ainsi qu'un risque d'étranglement;
3. accessoires de visualisation pour usage non professionnel avec et sans diodes électroluminescentes (LED);
4. vêtements de visibilité à usage non professionnel.

Principaux critères de test

- Norme européenne (EN) 1078:2012+A1:2021 – Casques pour cyclistes et pour utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes;
- EN 1080:2013 – Casques destinés à être utilisés par de jeunes enfants s'adonnant à des activités récréatives dans des environnements qui se sont avérés présenter des risques de blessures à la tête, ainsi qu'un risque d'étranglement;
- EN 13356:2001 – Accessoires de visualisation pour usage non professionnel;
- EN 1150:1999 – Vêtements de visibilité à usage non professionnel.

Résultats

- Nombre de produits testés – 131:
 - 70 casques pour cyclisme, planche à roulettes et patin à roulettes;
 - 2 casques destinés à être utilisés par de jeunes enfants s'adonnant à des activités récréatives;
 - 41 accessoires de visualisation avec et sans lumières LED;
 - 18 vêtements de visibilité.
- Au total, 69 % des échantillons (91) répondaient aux exigences du plan de test.
- Au total, 31 % des échantillons (40) ne répondaient pas à au moins une des exigences du plan de test.
- La catégorie des vêtements de visibilité affichait un taux de non conformité considérablement plus élevé (61 %) que les autres catégories de produits.
- Au total, 85 % des échantillons ne répondaient pas aux exigences relatives aux avertissements, aux marquages et aux instructions.

Principales recommandations

Pour les consommateurs

Achetez uniquement des produits portant le marquage CE et accompagnés d'instructions dans votre langue.

Attention, les EPI n'offrent qu'une protection limitée. Ils ne protègent pas contre les accidents, ils ne font que réduire le risque de blessures, ou la gravité des blessures subies.

Suivez les recommandations du fabricant concernant la façon de porter et d'ajuster le produit.

Signalez tout problème de sécurité rencontré lors de l'utilisation d'un produit et tenez-vous informé des actions de rappel.

Pour les opérateurs économiques (OE)

Vérifiez si l'EPI mis sur le marché est conforme aux exigences du règlement (UE) 2016/425 (règlement EPI). Vous pouvez demander des orientations supplémentaires à la Commission et à votre ASM.

Chaque EPI doit être accompagné d'une déclaration de conformité, ou un lien vers la page Web contenant cette déclaration doit être inclus dans les instructions à l'intention des utilisateurs.



Conclusions

La catégorie pour laquelle la plupart des échantillons ne répondaient pas aux exigences pertinentes était celle des vêtements de visibilité. Les utilisateurs d'EPI peuvent ressentir une fausse impression de sécurité lorsque les produits ne sont pas conformes aux exigences des normes applicables.

Les évaluations des risques effectuées par les ASM ont montré que 9 échantillons présentaient un risque majeur, 11 un risque élevé et 6 un risque moyen.

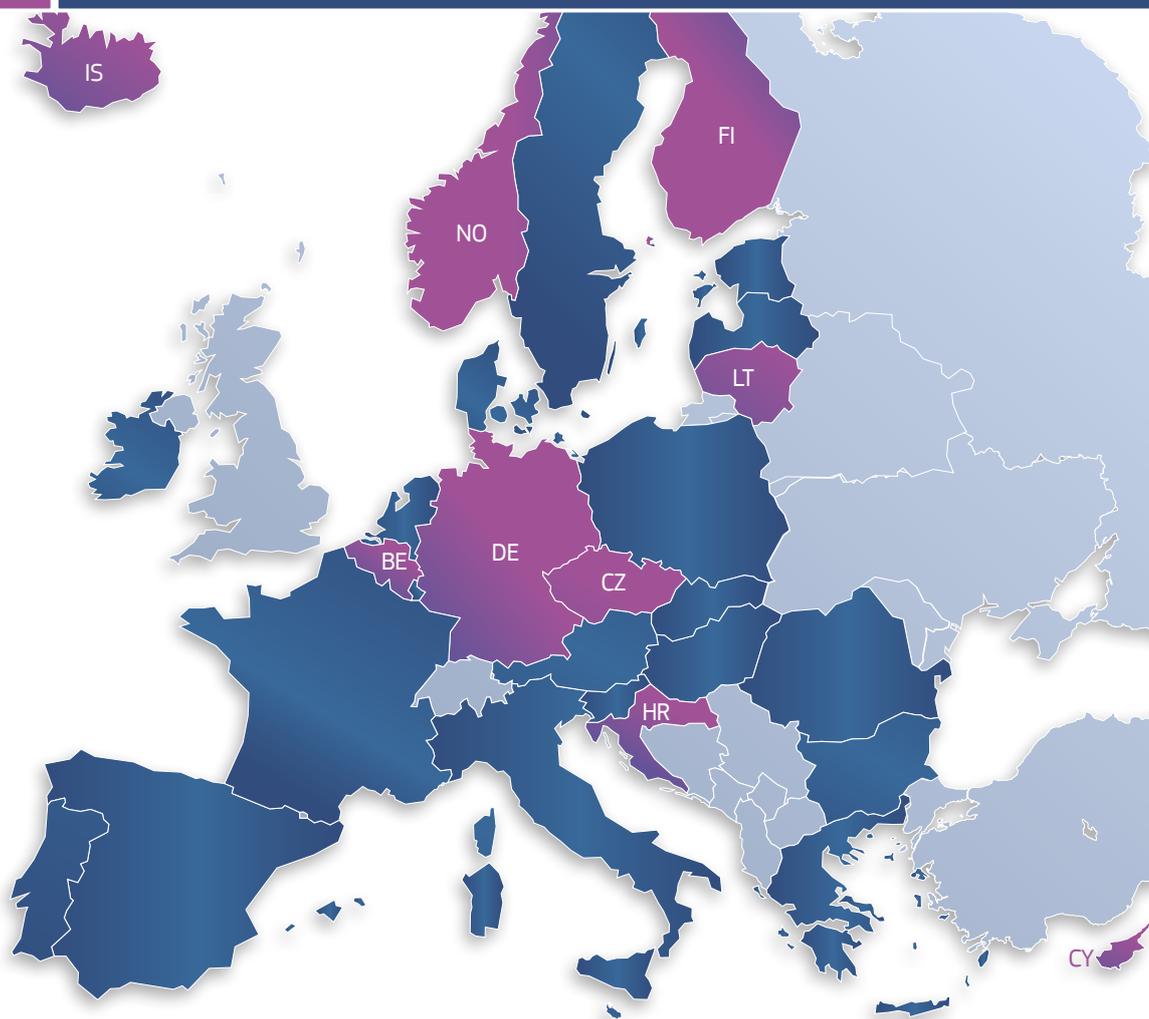
Parmi les principales mesures prises à l'encontre des produits qui ne répondaient pas aux exigences, 5 produits ont été rappelés du marché et 13 ont été retirés.

1. 1. Aperçu de l'activité

1.1 ASM participantes

Au total, 10 ASM de 7 États membres (EM) de l'UE et de 2 pays de l'EEE ont participé à l'activité spécifique au produit (ASP) «EPI», comme illustré dans l'image ci-dessous.

COUNTRY	MSA
Allemagne	Gouvernement du district de Düsseldorf
	Gouvernement de Haute-Bavière - Inspection du commerce
Belgique	Service public fédéral Économie – Direction générale de la Qualité et de la Sécurité
Chypre	Département de l'inspection du travail
Croatie	Inspection d'État
Finlande	Agence finlandaise de la sécurité et des produits chimiques
Islande	Autorité du logement et de la construction
Lituanie	Autorité nationale de protection des droits des consommateurs
Norvège	Direction norvégienne de la protection civile
Tchéquie	Autorité tchèque d'inspection du commerce



1.2 Champ d'application du produit et critères de test

1.2.1 Champ d'application du produit



CASQUES POUR CYCLISTES ET POUR UTILISATEURS DE PLANCHES À ROULETTES OU DE PATINS À ROULETTES (POUR ADULTES ET ENFANTS)

Les casques pour cyclistes et utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes sont conçus pour protéger la tête de l'utilisateur lors d'un impact avec le sol consécutif à une chute. Ces casques sont dotés d'une coque, de doublures (coussinets plus doux à l'intérieur) et d'une sangle de rétention le long de la mâchoire inférieure.



CASQUES DESTINÉS À ÊTRE UTILISÉS PAR DE JEUNES ENFANTS S'ADONNANT À DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DANS DES ENVIRONNEMENTS QUI SE SONT AVÉRÉS PRÉSENTER DES RISQUES DE BLESSURES À LA TÊTE, AINSI QU'UN RISQUE D'ÉTRANGLEMENT;

Les casques destinés à être utilisés par de jeunes enfants s'adonnant à des activités récréatives dans des environnements qui se sont avérés présenter des risques de blessures à la tête, ainsi qu'un risque d'étranglement sont munis d'un système de rétention plus faible (toujours vert) qui se relâche de lui-même lorsqu'une force supérieure à 90 Newtons est appliquée.



ACCESSOIRES DE VISUALISATION AVEC ET SANS LUMIÈRES LED

Les accessoires de visualisation augmentent la visibilité des utilisateurs dans les environnements caractérisés par un éclairage ambiant très faible. Les utilisateurs non professionnels typiques sont les cyclistes, les motocyclistes, les piétons, les coureurs, les écoliers, les cavaliers, etc.



VÊTEMENTS DE VISIBILITÉ À USAGE NON PROFESSIONNEL

Les gilets de visibilité sont destinés à signaler visuellement la présence de l'utilisateur dans toutes les conditions de lumière du jour et, lorsqu'ils sont éclairés par des phares de véhicule, des projecteurs ou des lampadaires, dans l'obscurité. Les gilets de visibilité dans le cadre de cette activité étaient des gilets d'avertissement pour adultes et enfants destinés à un usage non professionnel, déclinés dans les couleurs fluorescentes précisées par la norme (vert, jaune-vert, jaune, jaune-orange, orange, orange-rouge, rouge et rose).

1.2.2 Critères de test

Le plan de test final, commenté et approuvé par les ASM, est résumé ci-dessous.

- **EN 1078:2012+A1:2021** – Casques pour cyclistes et pour utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes: capacité d'absorption des chocs, résistance, efficacité, essais latéraux/de rotation.
- **EN 1080:2013** – Casques de protection contre les chocs pour jeunes enfants: capacité d'absorption des chocs, force de libération affectant le système de rétention, couleur, essais latéraux/de rotation.
- **EN 13356:2001** – Accessoires de visualisation pour usage non professionnel: exigences générales (surface minimale du matériau rétro réfléchissant), exigences photométriques pour les nouveaux échantillons pour les angles d'observation et d'incidence, et tests LED (luminance et couleur de la lumière LED).
- **EN 1150:1999** – Vêtements de visibilité à usage non professionnel: surface minimale des matériaux de fond et rétro réfléchissants, coordonnées chromatiques et facteurs

de luminance pour les nouveaux matériaux de fond et les matériaux exposés au rayonnement ultraviolet.

En plus des tests de laboratoire, les ASM ont également contrôlé les avertissements, les marquages et les instructions qui les accompagnaient dans leur propre langue.



2. Échantillonnage et test

2.1 Répartition de l'échantillonnage et canaux

L'échantillonnage a été effectué sur la base d'une présélection par chacune des ASM, en fonction des particularités de chaque marché.

Les ASM ont choisi comment répartir le nombre total d'échantillons disponibles entre les quatre catégories de produits et déterminé s'il fallait ou non échantillonner des produits de toutes les catégories de produits. Les échantillons ont été prélevés à la fois en ligne et dans des magasins physiques.

Les ASM ont prélevé 131 échantillons et les ont envoyés au laboratoire pour y être testés:

- 70 casques (adultes et enfants) pour cyclistes et pour utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes;
- 2 casques destinés à être utilisés par de jeunes enfants s'adonnant à des activités récréatives présentant un risque d'étranglement;
- 41 accessoires de visualisation;
- 18 vêtements de visibilité.

Tableau 1 - Répartition de l'échantillonnage

PAYS	ASM	Casques (adultes et enfants) pour cyclistes et pour utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes	Casques destinés à être utilisés par de jeunes enfants s'adonnant à des activités récréatives présentant un risque d'étranglement	Accessoires de visualisation	Vêtements de visibilité Total envoyé au laboratoire	Total
Allemagne	Gouvernement du district de Düsseldorf	10	0	7	4	21
	Gouvernement de Haute-Bavière – Inspection du commerce	7	0	5	1	13
Belgique	Service public fédéral Économie – Direction générale de la Qualité et de la Sécurité	11	0	3	1	15
Chypre	Département de l'inspection du travail	6	0	0	0	6
Croatie	Inspection d'État	7	0	0	0	7
Finlande	Agence finlandaise de la sécurité et des produits chimiques	0	0	12	0	12
Islande	Autorité du logement et de la construction	7	0	5	4	16
Lituanie	Autorité nationale de protection des droits des consommateurs	8	0	6	5	19
Norvège	Direction norvégienne de la protection civile	4	2	3	3	12
Tchéquie	Autorité tchèque d'inspection du commerce	10	0	0	0	10
Total		70	2	41	18	131

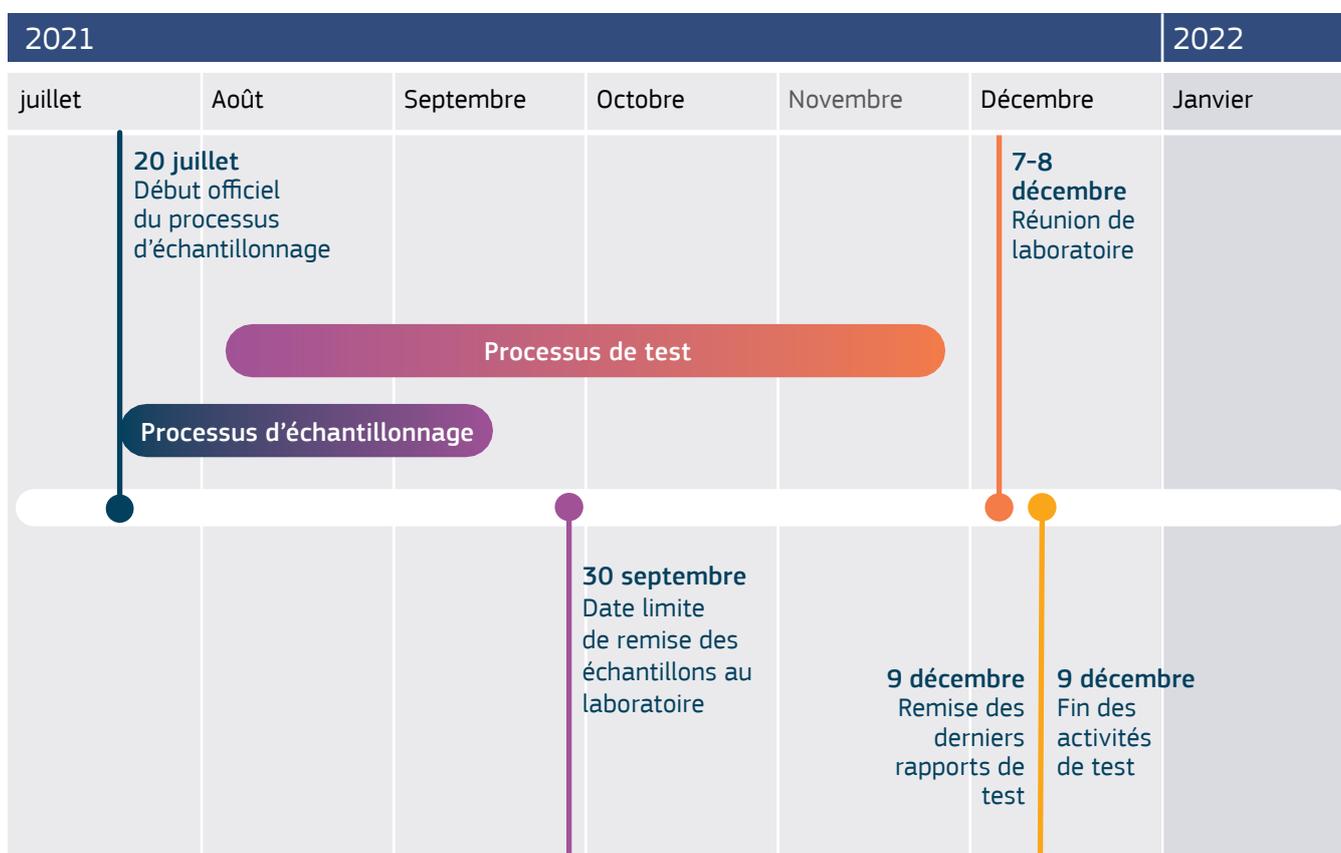
Les ASM ont choisi leurs canaux d'échantillonnage préférés et ont collecté les produits à la fois en ligne et dans des magasins physiques. La majorité des échantillons (67 %) provenaient de magasins physiques.

2.2 Processus de test

Sur la base de recherches documentaires approfondies, 57 laboratoires accrédités situés dans l'UE/EEE ont été identifiés. L'équipe du projet a préparé le cahier des charges et a invité les laboratoires à soumettre des offres. Les MSA ont reçu une analyse comparative de l'adéquation technique et des offres financières des neuf laboratoires qui ont répondu à l'appel. Les ASM ont sélectionné le laboratoire qui a obtenu les points les plus élevés en termes de qualité technique; il possédait l'accréditation et la capacité d'effectuer tous les tests demandés, et les prix qu'il proposait étaient compétitifs.

Les ASM avaient deux mois et demi pour collecter les échantillons et les envoyer au laboratoire. Le processus de test s'est achevé le 9 décembre; la réunion du laboratoire a eu lieu les 7 et 8 décembre 2021 (dans un format hybride¹).

Figure 1 - Chronologie du processus d'échantillonnage et de test



¹ Des membres de l'équipe du contractant et des représentants de la direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) étaient présents dans les locaux du laboratoire avec l'équipe audiovisuelle, tandis que les MSA se sont joints à la réunion via Zoom.

3. Résultats des tests

3.1 Aperçu des résultats des tests et principales conclusions

Au total, 91 des 131 échantillons testés par le laboratoire répondaient aux exigences définies dans le plan de test final, comme le montre le tableau ci-dessous. Les 40 échantillons restants ne répondaient pas à au moins une des exigences.

Figure 2
Résultats globaux des tests (N=131)

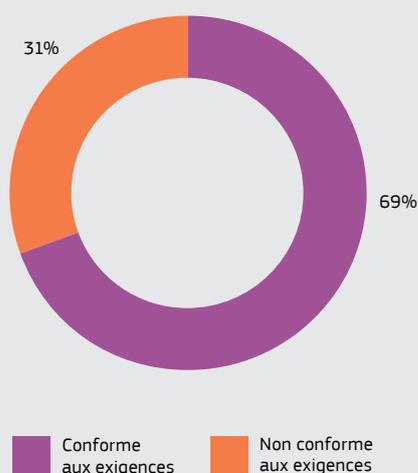
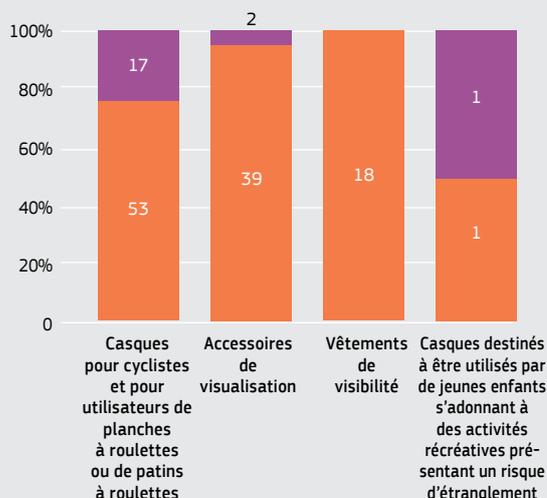


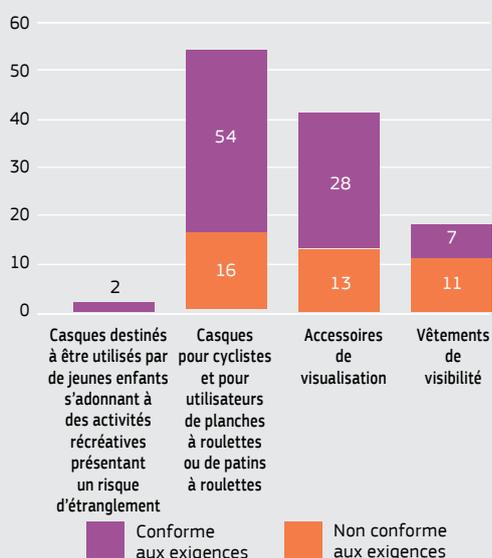
Figure 3
Résultats du contrôle des avertissements, des marquages et des instructions (N=131)



Les ASM ont effectué des contrôles sur les avertissements, les marquages et les instructions dans leurs langues nationales: 85 % des échantillons ne répondaient pas aux exigences.

3.2 Résultats par type de produit

Figure 4
Résultats des tests par catégorie de produit (N=131)



La catégorie de produits qui compte le plus grand nombre d'échantillons qui ne répondaient pas à au moins une des exigences du protocole de test était celle des vêtements de visibilité (61 %), suivie des accessoires de visualisation (32 %) et des casques pour cyclistes et pour utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes (23 %). Les 14 échantillons équipés de lumières LED qui ont été testés répondaient aux exigences.

Les résultats des tests par clause pour chaque catégorie de produits sont illustrés dans les graphiques ci-dessous.

Figure 5 - Résultats des tests par clause EN 1078:2012+A1:2021 – Casques pour cyclistes et pour utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes; et résultats des tests latéraux

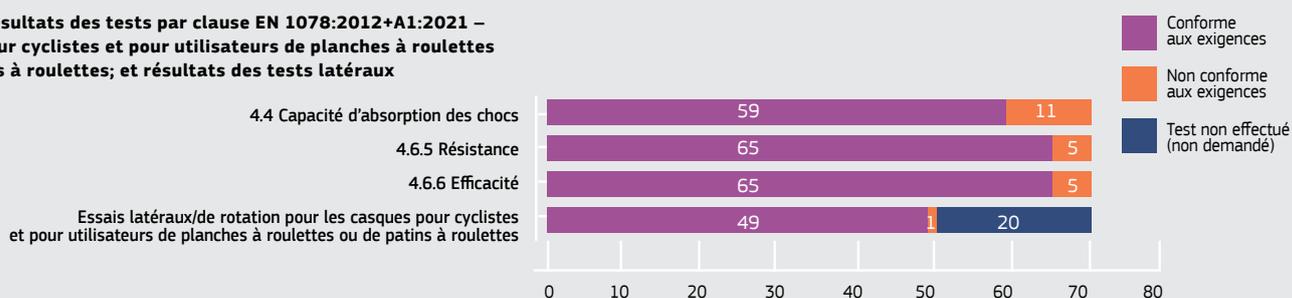


Figure 6 - Résultats des tests par clause EN 1080:2013 – Casque destiné à être utilisé par de jeunes enfants s'adonnant à des activités récréatives présentant un risque d'étranglement; et résultats des essais latéraux/de rotation

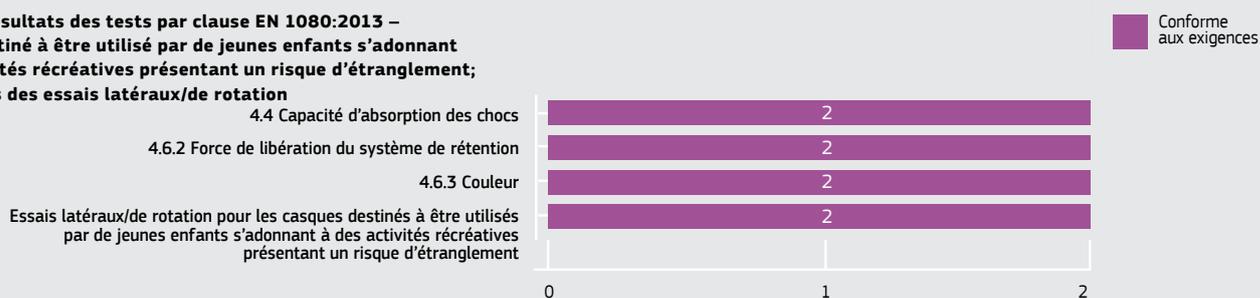


Figure 7 - Résultats des tests par clause EN 13356:2001 – Accessoires de visualisation; et résultats des tests de lumière LED

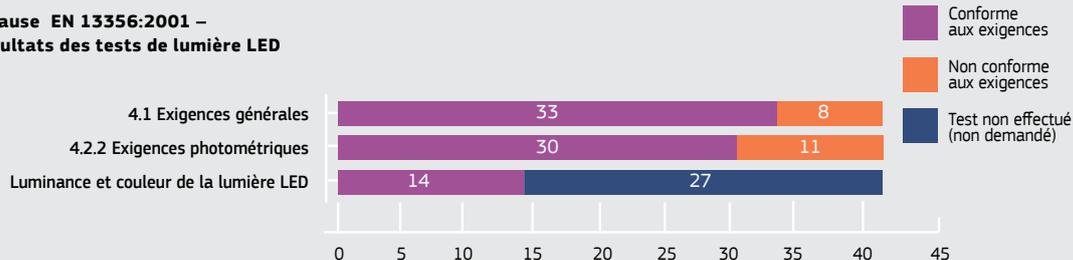
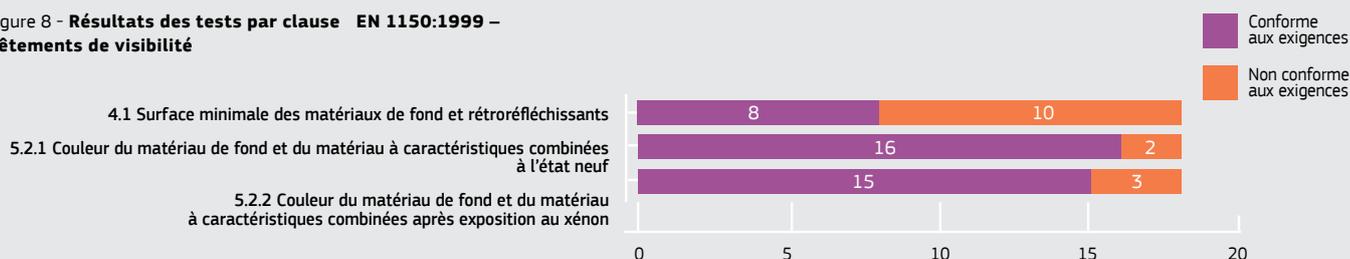


Figure 8 - Résultats des tests par clause EN 1150:1999 – Vêtements de visibilité



3.3 Résultats par canal de vente au détail

Les tests n'ont révélé aucune différence entre les produits échantillonnés provenant des différents canaux de vente au détail.

3.4 Conclusions sur les résultats des tests

Les résultats des tests effectués montrent que plus de 25 % des produits testés dans le cadre de cette activité présentent des problèmes de sécurité, non seulement en ce qui concerne des marquages incorrects et des informations incorrectes ou insuffisantes, mais aussi en ce qui concerne les principales défaillances de sécurité identifiées à l'aide des paramètres de test.

Les résultats des tests en laboratoire ont montré que 40 des 131 produits testés (31 %) ne satisfaisaient pas à au moins une des exigences essentielles de sécurité énoncées dans les normes harmonisées (par exemple en ce qui concerne la capacité d'absorption des chocs des casques ou les niveaux de visibilité des vêtements de visibilité et des accessoires de visualisation).

Vêtements de visibilité

Les résultats des tests pour les vêtements de visibilité pour les utilisateurs non professionnels ont montré que 11 des 18 échantillons prélevés (61 %) ne répondaient pas aux exigences pertinentes, la raison principale étant que la zone couverte par le matériau de fond ou le matériau rétro réfléchissant était trop petite.

Accessoires de visualisation

Les résultats des tests pour les accessoires de visualisation ont montré que 13 des 41 échantillons prélevés (31 %) ne répondaient pas aux exigences pertinentes. Les 14 échantillons équipés de lumières LED qui ont été testés répondaient aux exigences du protocole de test établi par le laboratoire (en ce qui concerne la couleur et la luminance).

Casques pour cyclisme/planche à roulettes/ patin à roulettes (pour adultes et enfants) et casques destinés à être utilisés par de jeunes enfants s'adonnant à des activités récréatives dans des environnements qui se sont avérés présenter des risques de blessures à la tête, ainsi qu'un risque d'étranglement

Les résultats des tests ont montré que 16 casques (pour adultes et enfants) sur les 70 échantillons prélevés (23 %) ne répondaient pas aux exigences essentielles de sécurité. Les résultats des tests pour les casques pour enfants sont particulièrement préoccupants en raison de la plus grande probabilité d'accidents pour ce groupe d'âge et de la gravité des blessures à la tête.

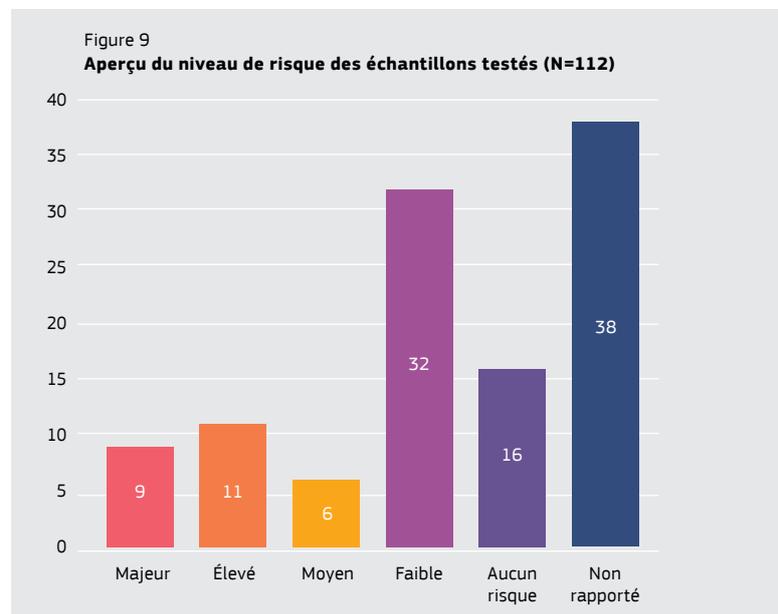


4. Évaluations des risques et mesures

4.1 Résultats de l'évaluation des risques

Conformément au règlement EPI², les EPI ne sont mis à disposition sur le marché que si, lorsqu'ils sont entretenus convenablement et utilisés conformément à leur destination, ils sont conformes au présent règlement et ne compromettent pas la sécurité et la santé des personnes, des animaux domestiques ou des biens. Pour évaluer si un produit présente un risque, l'approche doit être fondée sur la décision (UE) 2019/417³ (les lignes directrices RAPEX). Pour élaborer les évaluations des risques, les ASM ont utilisé l'outil des lignes directrices pour l'évaluation des risques (RAG)⁴ géré par la Commission européenne.

La figure 9 montre les niveaux de risque (basés sur les évaluations des risques effectuées par les ASM) des échantillons qui ne répondaient pas aux exigences.

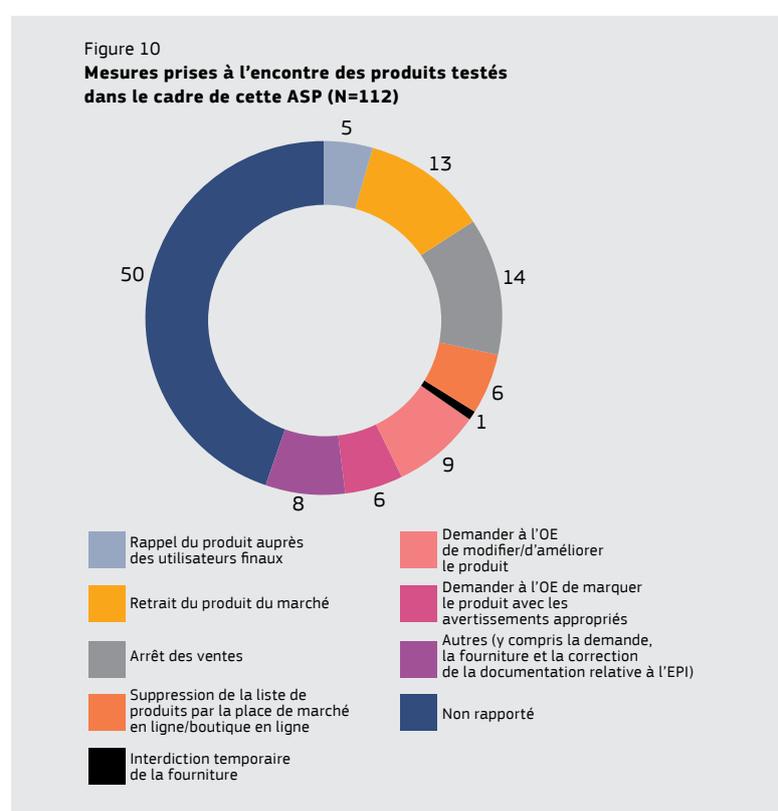


4.2 Mesures correctives prises

Sur la base des résultats des tests et des évaluations des risques effectuées, les ASM décident des mesures correctives à prendre concernant les produits qui ne sont pas conformes à la législation de l'UE et/ou aux normes applicables visant à empêcher l'introduction de produits dangereux sur le marché unique. La figure 10 illustre les principales mesures prises.

En outre, lorsqu'un risque majeur est identifié, les ASM sont légalement tenues de soumettre une notification dans le Safety Gate (conformément à l'article 12.1 de la DSGP). Les lignes directrices RAPEX⁵ recommandent également de soumettre des notifications sur les mesures prises à l'encontre des produits présentant un risque moindre.

Malgré les actions déclenchées par la campagne de tests conjointe, au 1er avril 2022, trois produits ont fait l'objet de notifications Safety Gate, et des notifications pour cinq autres produits sont en attente.



² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32016R0425>

³ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32019D0417&from=FR>

⁴ <https://ec.europa.eu/rag/#/screen/home>

⁵ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3A4390682>

5. Conclusions et recommandations

5.1 Conclusions

Au total, 31 % des échantillons testés ne répondaient pas aux exigences des normes applicables. Un nombre beaucoup plus élevé d'échantillons de vêtements de visibilité ne répondait pas aux exigences pertinentes (61 %) par rapport aux autres catégories de produits.

Une grande quantité d'EPI commercialisés dans l'UE ne répond pas aux exigences en matière d'avertissements, de marquages et d'instructions.

Les fabricants devraient améliorer leurs produits afin de protéger les consommateurs de l'UE contre les EPI qui ne répondent pas

aux exigences pertinentes et qui pourraient donner une fausse impression de sécurité aux utilisateurs.

Les ASM ont émis trois notifications Safety Gate sur la base des résultats de cette ASP (cinq autres notifications sont en attente) et ont demandé aux opérateurs économiques de cesser de vendre les produits qui ont été jugés comme présentant un risque majeur, élevé ou moyen, de les rappeler ou de les retirer du marché, et de supprimer leurs inscriptions sur les places de marché en ligne/boutiques en ligne.



5.2 Recommandations à l'intention des parties prenantes

Les recommandations suivantes sont fondées sur les résultats du processus de test et des discussions entre les ASM au cours du projet.

Pour les consommateurs

Avertissements, marquages et instructions. Achetez uniquement des produits portant le marquage CE et portez une attention particulière aux avertissements et marquages qui les accompagnent. Ceux-ci doivent être disponibles dans les langues nationales du pays de vente.

Utilisation des produits. Lisez attentivement les instructions fournies avec l'EPI afin d'utiliser le produit en toute sécurité. L'EPI n'offre qu'une protection limitée. Il ne protège pas entièrement contre les accidents, mais il réduit le risque de blessure ou la gravité des blessures subies.

Rappels et signalement des problèmes de sécurité. Sachez où se trouvent les informations sur les produits rappelés et réagissez lorsque vous êtes contacté dans le cadre d'un rappel. Vérifiez régulièrement si des modifications ont été apportées dans le système Safety Gate (qui contient des informations sur les produits rappelés ou interdits). Arrêtez immédiatement d'utiliser un produit rappelé et suivez les instructions de rappel. Tout problème de sécurité identifié doit toujours être signalé à l'ASM concernée ainsi qu'au fabricant ou au détaillant.

Pour les OE

La déclaration de conformité doit être disponible pour chaque EPI. Tous les EPI doivent satisfaire aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées dans le règlement EPI (en étant testés par rapport à la norme harmonisée qui correspond à la destination déclarée par le fabricant). La Commission et les ASM peuvent fournir des orientations, le cas échéant.

Vérifiez que vos produits ne sont pas contrefaits. En tant qu'entreprise responsable, vous devez prendre le temps nécessaire pour vérifier que les produits que vous fournissez ne sont pas contrefaits. Vous devez vérifier les marquages et la déclaration de conformité pour vérifier qu'ils répondent aux exigences de sécurité européennes pour le produit. L'EPI doit porter le marquage CE. Le marquage CE indique que la procédure d'examen UE de type a été effectuée et que le produit satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité. En outre, tous les EPI doivent comporter un marquage indiquant le nom et l'adresse du fabricant, le type, le numéro de modèle ou de série et le numéro de lot afin qu'ils puissent être correctement identifiés.

Rappels. Communiquez clairement avec les consommateurs sur la façon dont ils devraient enregistrer les produits qu'ils achètent afin de recevoir des informations sur les mesures de rappel. Rendez les avis de rappel clairs et accessibles, et indiquez toujours les risques posés par le produit. Surveillez régulièrement l'impact d'un rappel et ajustez la stratégie en conséquence.

Pour les organismes de normalisation

Test LED. De nombreux accessoires de visualisation disponibles pour les consommateurs contiennent des lumières LED. Cependant, aucune norme ne traite de ce type de produit. La norme pour les accessoires de visualisation (EN 13356) devrait être révisée pour inclure des exigences applicables aux lumières LED, ou une nouvelle norme devrait être élaborée.

Pour les autorités européennes et nationales

Gardez l'EPI sous surveillance. Compte tenu du grand nombre d'échantillons qui ne satisfont pas aux exigences des tests de laboratoire ou qui ont échoué aux contrôles des avertissements, des marquages et des instructions, les EPI devraient être gardés sous surveillance et les opérateurs économiques devraient recevoir des orientations sur les exigences documentaires pertinentes.

La référence à la norme figurant dans la déclaration de conformité doit correspondre au champ d'application du produit. Si la norme utilisée par le fabricant pour évaluer la conformité du produit (certification) ne correspond pas au champ d'application du produit, afin d'évaluer la sécurité du produit pour les consommateurs, les ASM doivent effectuer des tests par rapport à la norme conçue pour régir la destination déclarée.

Lignes directrices harmonisées pour les accessoires de visibilité. Des lignes directrices harmonisées sont nécessaires pour classer les produits de visibilité faits d'un matériau réfléchissant/fluorescent et/ou de LED afin d'établir une compréhension commune des types de produits qui constituent des EPI et de ceux qui ne le sont pas.

1. En quoi consiste CASP?

Les activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) permettent aux autorités de surveillance du marché (ASM) des pays de l'UE/EEE de coopérer et de renforcer la sécurité des produits placés sur le marché unique.

Les **activités spécifiques à un produit (ASP)** testent différents types de produits qui peuvent présenter un risque pour les consommateurs. Les produits sont sélectionnés et collectés par les ASM participantes et sont examinés à l'aide d'un plan de test convenu d'un commun accord.

Les **activités horizontales (AH)** offrent aux ASM un forum pour échanger des idées et des bonnes pratiques. Sous la direction d'un expert technique, elles élaborent des approches, des procédures et des outils pratiques communs pour la surveillance du marché.

Les **activités hybrides** facilitent les discussions horizontales et mènent des campagnes de test. Les résultats sont utilisés pour développer des approches et des méthodologies communes.

Le projet CASP 2021 comprend cinq ASP, trois AH et une activité hybride. Elles ont été présélectionnées par les ASM participantes dans le cadre d'une consultation organisée par la DG JUST.

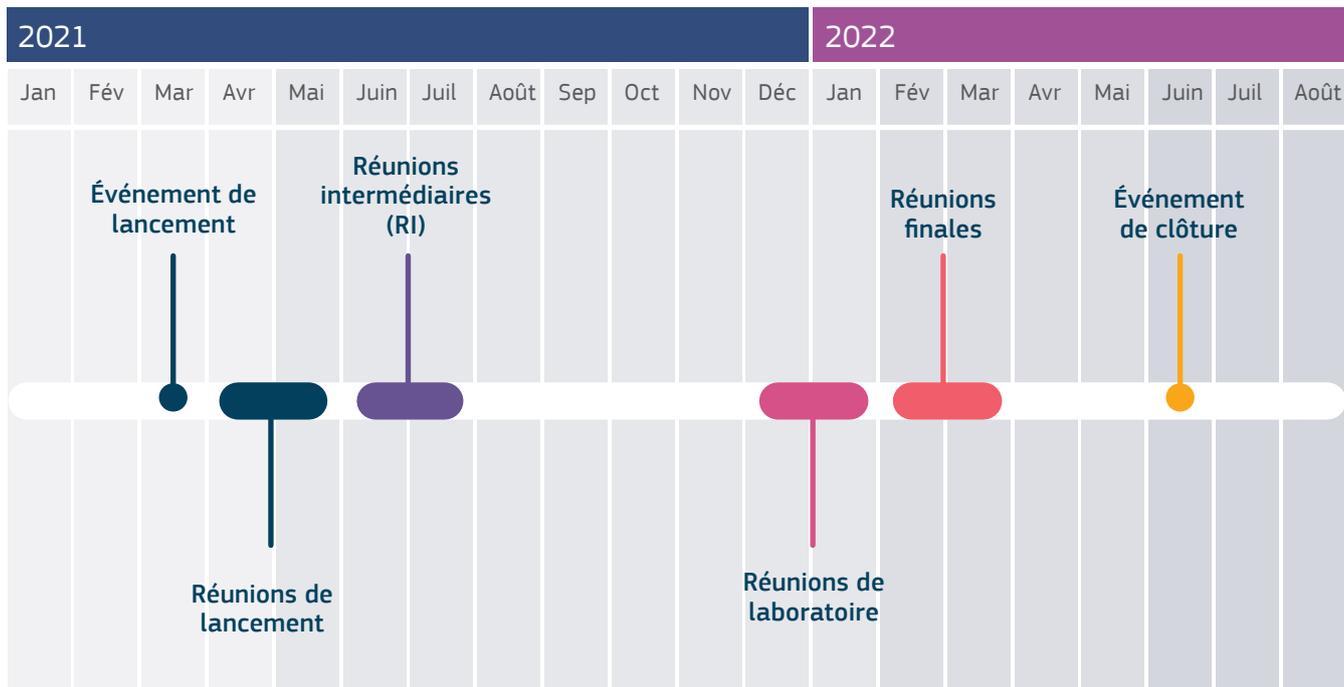
Activités spécifiques à un produit (ASP)



Rôles et responsabilités

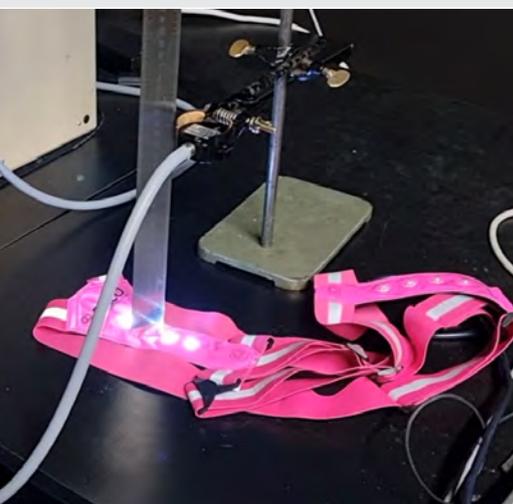


2. Plan de travail des ASP



Communication interne continue via la plateforme Wiki Confluence

LANCEMENT	ÉCHANTILLONNAGE ET TEST	RAPPORTS	COMMUNICATIONS EXTERNES
Recherche documentaire	Processus d'appel d'offres des laboratoires	Évaluation des risques	Élaboration d'une boîte à outils de communication
Entretiens sur le champ d'application	Sélection et passation de marchés des laboratoires	Coordination des mesures adoptées par les ASM	Élaboration de messages de communication
Projet de plan de test et d'échantillonnage	Échantillonnage et transport	Rédaction des rapports finaux	Lancement d'une campagne de communication
Cartographie des laboratoires	Processus de test et rapports de test	Élimination ou retour des échantillons aux ASM	Évaluation de l'impact



3. Outils et processus des ASP

0

Processus pré-CASP

La DG JUST procède à un exercice d'établissement des priorités pour sélectionner les catégories de produits. Les cinq catégories de produits CASP 2021 ont été sélectionnées par les ASM participantes dans le cadre d'une consultation organisée par la DG JUST.

1

Validation des plans de test et d'échantillonnage

Les experts techniques rédigent les plans sur la base des commentaires des ASM et du budget disponible. Les projets sont présentés aux KoM, puis affinés et validés par les ASM via le Wiki.

2

Sélection du laboratoire

L'équipe du contractant cartographie les laboratoires et les contacte pour recueillir les prix et d'autres informations. Le processus d'appel d'offres est lancé après la KoM, et les offres sont évaluées. Au cours des réunions intermédiaires, les ASM participantes décident quel laboratoire sélectionner.

6

Téléchargement des scénarios dans l'outil RAG

Les scénarios développés au cours du projet sont téléchargés dans l'outil RAG.

5

Évaluation des risques

L'expert technique et les ASM élaborent des scénarios basés sur des échantillons sélectionnés lors de la réunion de laboratoire et analysent les risques. Les ASM effectuent des évaluations des risques sur tous les échantillons qui ne répondent pas aux exigences légales.

4

Tests et remise des rapports de test

Le laboratoire teste les échantillons selon le plan de test convenu et télécharge les rapports de test sur le Wiki. Les ASM demandent et approuvent les rapports.

3

Collecte et transport des échantillons

Les ASM collectent les échantillons pertinents sur leurs marchés nationaux et les enregistrent dans un fichier de codification. Après avoir effectué des contrôles préliminaires, les ASM envoient les échantillons au laboratoire.

7

Mesures adoptées par les ASM

Les ASM prennent les mesures appropriées sur les produits en question et les signalent sur Safety Gate.

8

Communications externes

Les activités de communication externe sont lancées lors de l'événement de clôture. Cela marque le début d'une campagne de communication paneuropéenne de deux à trois semaines.

Outils

Des **clips audiovisuels** destinés aux consommateurs et au grand public sont produits pour chaque ASP, l'activité hybride et le projet CASP 2021 dans son ensemble.

Des **infographies** destinées aux opérateurs économiques sont élaborées pour le projet CASP 2021, pour chaque ASP et pour l'activité hybride.

Des **rapports finaux** sont produits pour chaque activité et pour le projet CASP 2021. Ils sont traduits dans toutes les langues officielles de l'UE, ainsi qu'en norvégien et en islandais.

Canaux

Le matériel de communication est diffusé en utilisant:

- [Le site web de Safety Gate](#)
- [La page web CASP de la CE](#)
- [Les médias sociaux de la DG JUST](#)
- Les canaux de communication nationaux des ASM
- La presse pertinente et d'autres parties prenantes.

COMMISSION EUROPÉENNE

Directorate-General for Justice and Consumers
Directorate Consumers
Unit E.4 Product Safety and Rapid Alert System
Email: JUST-RAPEX@ec.europa.eu

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

© Union européenne, 2022.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr



Office des publications
de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022
PDF ISBN 978-92-76-51777-1 doi: 10.2838/105107 D5-09-22-156-FR-N